



Remboursement de billets d'avion

Par **lily**, le **12/12/2011** à **12:09**

Bonjour,

j'ai acheté deux billets d'avion sur la compagnie ryanair , aller/retour Paris-stockolm départ le 20 décembre 2011 retour le 28 décembre 2011.

Les personnes concernées ne peuvent pas effectuer le voyage pour des raisons médicales et j'aimerais donc être remboursée.

J'ai écrit plusieurs mails à la compagnie depuis le mois de novembre, sans effet.

Que dois-je faire?

Cordialement

lily

Par **amajuris**, le **12/12/2011** à **13:08**

bjr,

il faut lire les conditions générales de vente.

généralement les billets vendus par ce type de compagnie low cost ne prévoit pas de remboursement de billets non utilisés.

c'est le principe de ce type de compagnie.

cdt

Par **lily**, le **12/12/2011** à **13:41**

Merci pour votre réponse rapide.

J'essaie du coup de revendre mes billets sur un site spécialisé.

Cordialement

lily